



	<p>OBJECTIF : Établir un cadre de référence pour permettre à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et à ses écoles d'assumer les responsabilités qui leur sont confiées par la Loi sur l'instruction publique en matière d'évaluation des apprentissages des élèves du primaire et du secondaire.</p>
--	--

Processus d'évaluation continue et rétroaction positive sur la démarche d'apprentissage d'un élève.

Document légal permettant de modifier ou d'adapter le programme d'études suivi par un élève.

Opinion professionnelle sur la démarche d'apprentissage d'un élève ou d'un groupe d'élèves.

Énoncé décrivant les résultats observables et établissant le degré d'acquisition de la connaissance, de l'habileté ou de l'attitude mesurée.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

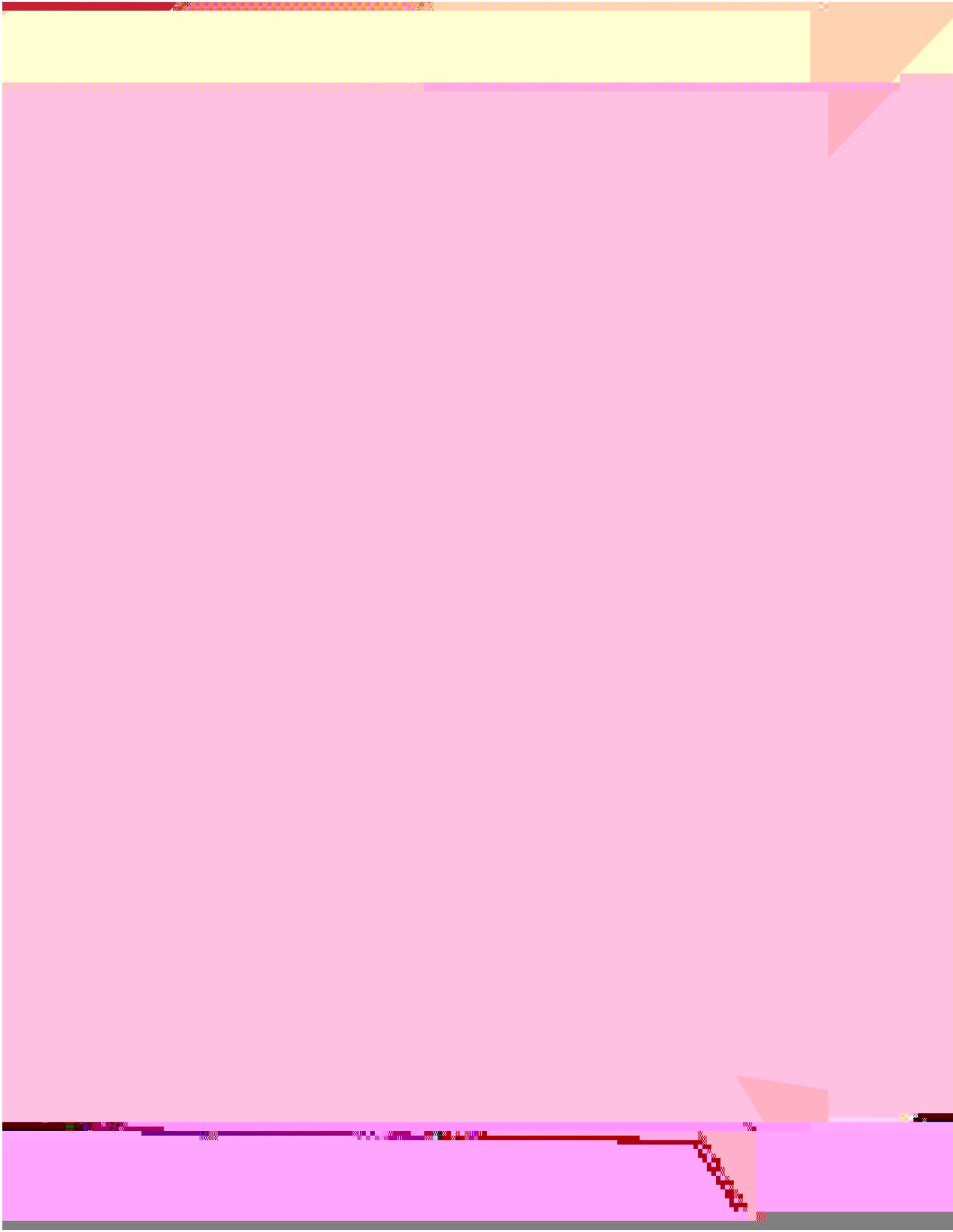
Le passage d'un élève à une classe supérieure, d'un cycle à l'autre ou d'un ordre d'enseignement à l'autre (du primaire au secondaire).

Programme de formation de l'école québécoise.

Une série de lignes directrices pour noter les résultats des élèves. Une échelle descriptive décrit tous les aspects devant être évalués. Elle contient des échelons, décrit les différents niveaux de compétence, énumère les critères et comprend souvent des exemples.

Un document préparé par l'école qui décrit les normes d'évaluation et les modalités à suivre pour chacune des normes.

La Commission scolaire Sir-Wilfrid-



3.2.2 Les normes et modalités

- 8.1 L'élève assume la responsabilité de ses apprentissages et de sa démarche d'apprentissage :
- en effectuant ses travaux personnels et ses devoirs selon les échéanciers afin qu'ils puissent être évalués;
 - en demandant à se faire expliquer son évaluation, au besoin, et en révisant son travail à la lumière des commentaires de ses enseignants;
 - en participant à des conférences dirigées par les élèves et/ou aux rencontres parents-enseignants, lorsque cela s'avère nécessaire.

- 9.1 Le parent/tuteur favorise les apprentissages de son enfant :
- en suivant de près sa démarche d'apprentissage et en accordant son appui;
 - en se tenant au courant des politiques, procédures et attentes de l'école;
 - en suivant les résultats des évaluations et en communiquant avec l'école sur tout sujet pouvant nuire à la progression des apprentissages de son enfant;
 - en participant à des conférences dirigées par les élèves, aux rencontres sur le plan d'intervention et aux rencontres parents-enseignant;
 - en veillant à ce que son enfant soit présent pendant les périodes d'examen.